

Rapport de la commission de formation, de sport et de loisir

Président: Hans Biemann

Membres: David Barras
Armin Bucher
Sabine Sahli
Sabrina Schmid



Mesdames, Messieurs,

La commission des sports s'est réunie à deux reprises, le 18 avril et le 15 novembre 2023. En outre, deux réunions avec Swiss Equestrian ont eu lieu les 23 mars et 11 octobre. Les réunions avec Swiss Equestrian ont été agréables et constructives. Les membres de la commission des sports ainsi que les responsables de Swiss Equestrian souhaiteraient qu'à l'avenir, nous organisions, une fois par an, une séance en commun.

Voici les principaux changements qui ont été décidés pour la saison 2024 :

Promotion CH attelage

La FSFM et la FSSE se sont mises d'accord pour adapter la Promotion CH attelage à partir de la saison 2024. Il existe un nouveau programme d'attelage pour les chevaux de 6 et 7 ans avec du galop (FEI YH 4 Final Test). De même, il y aura désormais un programme supplémentaire pour les chevaux de 6 ans et plus, ouvert à tous les meneurs FEI 2 HP2 - P4 2022.

Pour l'attelage, les points suivants ont encore été adaptés :

- Le terme diplôme est supprimé, il faut un brevet ou une licence activée.
- Le nombre de départ par meneur est comme jusqu'à présent illimité. En revanche, le nombre de départs par cheval est de toute façon limité.

Dressage

Pendant le National FM sera organisée une super Finale de dressage (qualification 3 x 62%).

Saut

FM1

- 1^{ère} épreuve selon le temps idéal.
- 2^{ème} épreuve spécial deux phases avec points des deux phases, temps de la deuxième phase.

FM2

- 1^{ère} épreuve selon le temps idéal.
- 2^{ème} épreuve spécial deux phases avec points des deux phases, temps de la deuxième phase.

FM3

- 1^{ère} épreuve selon le temps idéal.
- 2^{ème} épreuve spécial deux phases avec points des deux phases, temps de la deuxième phase.

Gymkhana

Dans le règlement, le terme "attestation" est supprimé et remplacé par "brevet".

Le juge et le constructeur de parcours doivent toujours être deux personnes différentes.

Débardage

En automne 2022, l'examen pour les juges de débardage a eu lieu, il y avait 5 participants. 3 ont réussi l'examen, 1 a obtenu le nombre de points requis mais a commis une erreur concernant la sécurité et de ce fait n'a pas réussi. Le candidat qui a commis une erreur mais qui a obtenu le nombre de points requis a été réaffecté en tant qu'aspirant en 2023. Après cela, il fonctionnera comme juge sans autre examen.

Au cours de l'année, nous avons malheureusement dû prendre connaissance de la démission de David Barras de la commission. Son siège au sein de la commission est toujours vacant à ce jour.

Pour finir il me reste à remercier les membres de la commission des sports pour leur engagement au cours de l'année écoulée. Avec mes meilleurs vœux pour 2024, je vous souhaite à tous une année pleine de succès.

Hans Biemann

Président de la commission de formation, de sport et de loisir

